

# Communiqué de presse



Laon, le 9 février 2020

## Passage de la tempête « Ciara » sur le département de l'Aisne : alerte météorologique orange

**Une dégradation pluvieuse et venteuse est prévue pour la fin d'après-midi jusqu'en début de matinée lundi. La dépression nommée Ciara va traverser l'Atlantique en direction des îles britanniques et favoriser un net renforcement du vent dimanche après-midi, notamment en Manche et sur le nord de la France, avec des vents entre 100 et 120 km/h à l'intérieur des terres.**

Le Préfet de l'Aisne, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan d'alerte météorologique, décide la mise en place de l'alerte météorologique orange pour le phénomène Vent fort.

Un temps particulièrement venteux se met en place par l'ouest des Hauts-de-France, ceci à partir de cette fin d'après-midi. Il est lié au passage de la tempête "Ciara" dont le centre dépressionnaire circule au nord des îles Britanniques.

Les vents de sud-ouest poursuivent leur renforcement en journée. Des vents tempétueux de sud-ouest vont alors s'installer par l'ouest des Hauts-de-France à partir de la fin d'après-midi, avec des rafales de 100 à 120 km/h dans l'intérieur des terres,

Ces vents violents se produisent au passage de la perturbation pluvieuse, puis également à l'arrière dans la traîne active à proximité des averses, et ceci jusqu'en début de matinée de lundi.

Facteur aggravant : dans un contexte de sols détrempés, notamment suite aux récentes crues, des chutes d'arbres sont à craindre.

**Le Préfet engage chacun à être très vigilant et à respecter les consignes de sécurité : ces conditions météorologiques appellent une vigilance accrue de la part de tous, et en particulier des usagers de la route.**

Soyez attentifs et restez informés sur l'évolution de la situation météorologique sur <http://vigilance.meteofrance.com>

### Conseils de comportement :

- limiter les déplacements : se mettre à l'abri chez soi ;
- limiter la vitesse sur route et autoroute, surtout pour les véhicules ou attelages sensibles aux effets du vent ;
- utiliser les grands axes de circulation ;
- ne pas se promener en forêt ou dans les parcs ;
- en ville, être vigilants face aux chutes possibles d'objets divers ;
- ne pas intervenir sur les toitures ou les échafaudages ;
- ne toucher en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
- ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ;
- prendre contact avec ses voisins pour s'organiser
- fermer les portes, volets et fenêtres ;
- éviter toutes les activités extérieures de loisirs.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle  
Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)  
[www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr) - [www.facebook.com/prefetdelaisne](https://www.facebook.com/prefetdelaisne) - Twitter : @Prefet02